

16-03-2023

Communication AEFÉ

Le conseil d'administration de l'AEFE s'est réuni pour la première fois dans son nouveau format

Point d'étape du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, **le conseil d'administration de l'Agence accueille de nouveaux membres** : six nouveaux administrateurs et trois experts. Cette évolution, prévue par la loi du 28 février 2022, permet une **meilleure représentation et participation de tous les acteurs de l'enseignement français à l'étranger** à la gouvernance de l'opérateur public. Les nouveaux membres sont un représentant des parents d'élèves, un représentant des organismes gestionnaires conventionnés, un conseiller des Français de l'étranger, et trois représentants du ministère de tutelle. Enfin, trois experts sans voix délibérative siègent : des représentants de l'ANEFE, des associations FLAM et des anciens élèves du réseau.

En ouverture de ce tout nouveau conseil d'administration, la direction générale de la mondialisation, tutelle de l'opérateur public, et le directeur général de l'AEFE, sont revenus sur plusieurs actualités. Ils ont rappelé les travaux menés par l'Agence et les postes diplomatiques en faveur de la création des instituts régionaux de formation répartis dans 16 zones, tant sur le plan pédagogique que sur le plan budgétaire et comptable. Établissements placés en gestion directe, ces « IRF » sont des services déconcentrés de l'AEFE chargés d'identifier les besoins de professionnalisation de tous les personnels dans les régions du monde et de mettre en place des formations adaptées, mais aussi d'enrichir les pratiques pédagogiques et de développer des partenariats. Ils portent les actions communes de la zone et doivent définir et mettre en œuvre un projet régional triennal. Les propos introductifs ont par ailleurs permis de détailler les situations de certains établissements dans des zones en difficulté, en particulier dans les pays du Sahel, en Ukraine, en Haïti et aux Émirats Arabes Unis, où l'AEFE et le MEAE sont en lien constant avec les établissements et les familles pour assurer le meilleur accompagnement possible.

Parmi les points soumis à délibération, le compte financier 2022 de l'Agence a été validé par les administrateurs et administratrices. Les comptes 2022 ont par ailleurs été certifiés sans réserve par le cabinet d'expert-comptable indépendant Mazars pour la 2^e année consécutive. L'AEFE s'est investie dans cette démarche exigeante par souci de transparence et pour confirmer le sérieux de l'opérateur public dans sa gestion financière, tant au niveau des services centraux que des établissements en gestion directe.

Plusieurs opérations immobilières ont été validées, notamment en Chine, où des travaux de sécurité seront réalisés, et en Espagne, où les espaces de demi-pension et les installations sportives seront rénovés au bénéfice des élèves et des personnels.

Enfin, le conseil d'administration a validé le renouvellement du soutien aux établissements et aux familles boursières du Liban, où la crise multiforme se poursuit. Ces aides sont indispensables pour assurer la pérennité des établissements et permettre aux élèves d'y poursuivre leur scolarité. Des mesures d'aide spécifique ont été décidées pour la Chine.

Les administrateurs et administratrices ont collégialement rappelé leur soutien et leurs pensées à tous les membres des communautés scolaires vivant des situations difficiles.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER